



INFORMATION IMPORTANTE AIDE FINANCIERE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Etain accorde une aide au transport scolaire destinée aux familles d'Etain. Décidée par la municipalité en 2016 dans un contexte de hausse de coût des titres de transport scolaire, cette aide s'adresse aux élèves fréquentant le collège ou le lycée et résidant à Etain.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le montant de l'aide proposée s'élève à 75 € par enfant. Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

- Les élèves doivent fréquenter le collège ou le lycée et être domiciliés dans la commune
- Le représentant légal de l'enfant doit être domicilié dans la commune

Les familles concernées sont invitées à renseigner le formulaire joint et à le retourner à l'adresse de la mairie, dûment complété, signé et accompagné des pièces exigées, **au plus tard le 10 décembre 2022, délai de rigueur.**

S'agissant des élèves scolarisés en maternelle et primaire, la Région Grand-Est applique la gratuité des transports depuis 2019.

**Formulaire aide financière au transport scolaire
Année 2022-2023**

NOM – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

NOM et prénom du/des enfant(s)	Date de naissance	Lieu de scolarisation

Pour l'année scolaire 2022/2023 les pièces énumérées ci-dessous, devront être communiquées en mairie d'ETAIN **pour le 10 décembre 2022 dernier délai** (au-delà de ce délai aucune demande ne sera prise en considération) :

- Un justificatif de domicile
- Un RIB
- Certificat de scolarité

Depuis l'année scolaire 2019-2020, il n'est plus nécessaire de fournir une attestation de paiement pour les cartes de transport. En effet, la vérification des informations se fera directement en lien avec la Maison de la Région de Bar le Duc.

Le remboursement interviendra après la date limite de dépôt des dossiers.

En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre du suivi des dossiers relatifs à l'aide financière au transport scolaire.

Date

Signature

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CCAS d'Etain pour le traitement des demandes d'aides financières au transport scolaire. Ce traitement repose sur deux bases légales : votre consentement et l'exécution, par le CCAS d'Etain, d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : aux agents et élus en charge des finances ainsi qu'à la DGFIP. Les données à caractère personnel de ce traitement seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation au regard des finalités du traitement : la liste annuelle des bénéficiaires sera conservée pendant 5 ans puis archivée ; les dossiers d'aides sociales facultatives individuels ou familiaux seront conservés pendant 10 ans puis triés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, demander leur rectification. Pour faire valoir ces droits, et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo.informatique@cdg55.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.